

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

P2. Méthode de suivi des campagnols terrestres et taupes européennes

P3. Evaluation niveaux d'infestations en campagnols terrestres et taupes

P4. Niveau d'infestation en campagnol et taupe en Côte d'Or et Saône-et-Loire

P6. Zoom par secteur prospecté

P6. Canton de Semur-en Auxois

P7. Canton d'Arnay-le-Duc

P7. Cantons d'Autun-1, Chagny et d'Autun-2 (est)

P8. Cantons d'Autun-2, Gueugnon et Montceau-les-Mines

P8. Cantons de Saint-Vallier, Blanzy, Charolles et Cluny

P9. Communes de Rigny-sur-Arroux, Saint-Vincent-Bragny et Saint-Léger-lès-Paray

P9. Cantons de Paray-le-Monial (sud), Chauffailles et Charolles (sud)

P11. Message de la DRAAF-SRAL Bourgogne Franche-Comté

Méthode de suivi des campagnols terrestres et taupes européennes



Grâce à l'application « Arvicola obs » et à la répartition de balises sur les zones de prairies du territoire, les niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes sont précisément retracés et peuvent ainsi permettre de localiser précisément les foyers de démarrage.

A chaque balise, l'observateur parcourt visuellement 150 m autour de celle-ci et attribue une note par espèce (de 1 à 5 pour le campagnol terrestre et de 0 à 3 pour la taupe européenne) :

Niveau d'infestation en campagnol terrestre

- 5** Infestation forte - Pullulation
- 4** Infestation moyenne à forte
- 3** Foyers actifs localisés
- 2** Infestation faible
- 1** Infestation très faible

Niveau d'infestation en taupe européenne

- 3** Infestation forte
- 2** Infestation moyenne
- 1** Infestation faible
- 0** Absence d'indice frais



A partir des notes attribuées sur chaque balise, les niveaux d'infestation entre ces balises sont estimés par interpolation spatiale et des cartes de niveau d'infestation en campagnols et taupes sont créées et complétées par une analyse de risque communale par espèce.

Rappel sur les différents niveaux d'infestations :

Campagnol terrestre



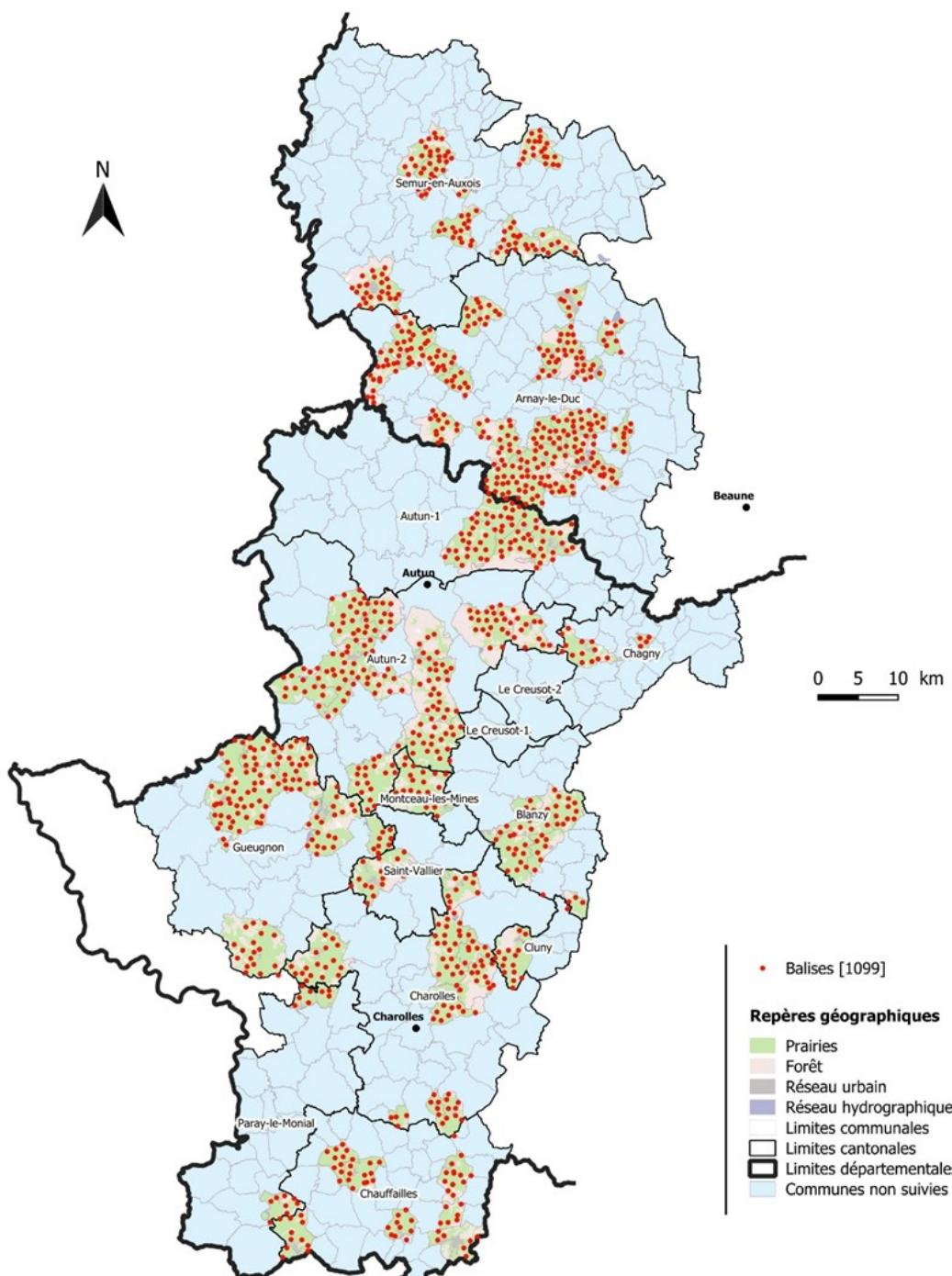
Taupes européennes



Evaluation des niveaux d'infestations en campagnols terrestres (*Arvicola amphibius*) et taupes européennes (*Talpa europaea*)

Grâce à l'application « Arvicola obs », 85 communes et 1099 balises ont été suivis en automne 2025 en Côte-d'Or et Saône-et-Loire par des techniciens FREDON (cf. carte ci-dessous).

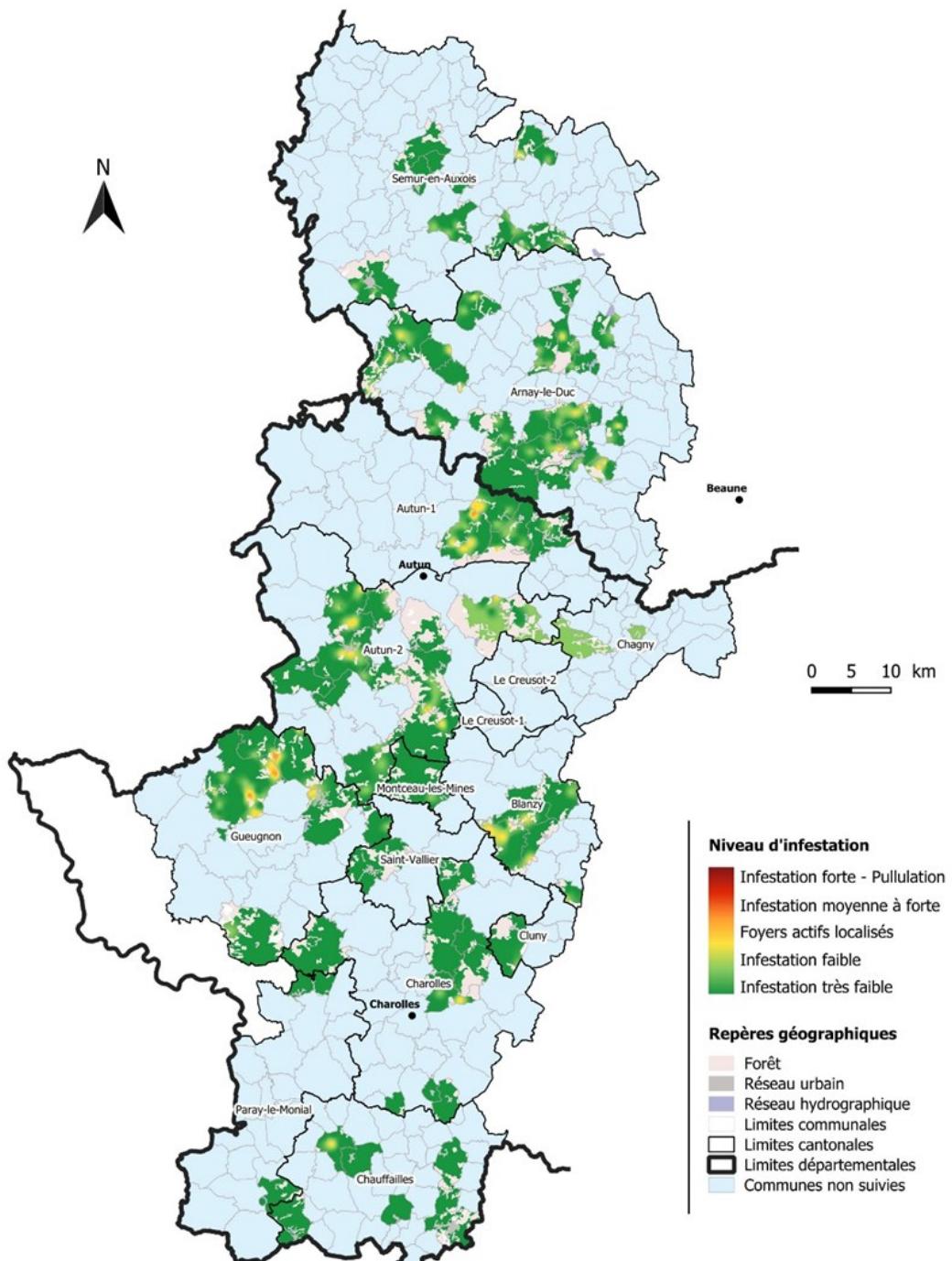
Localisation des balises en Côte-d'Or et Saône-et-Loire Automne 2025



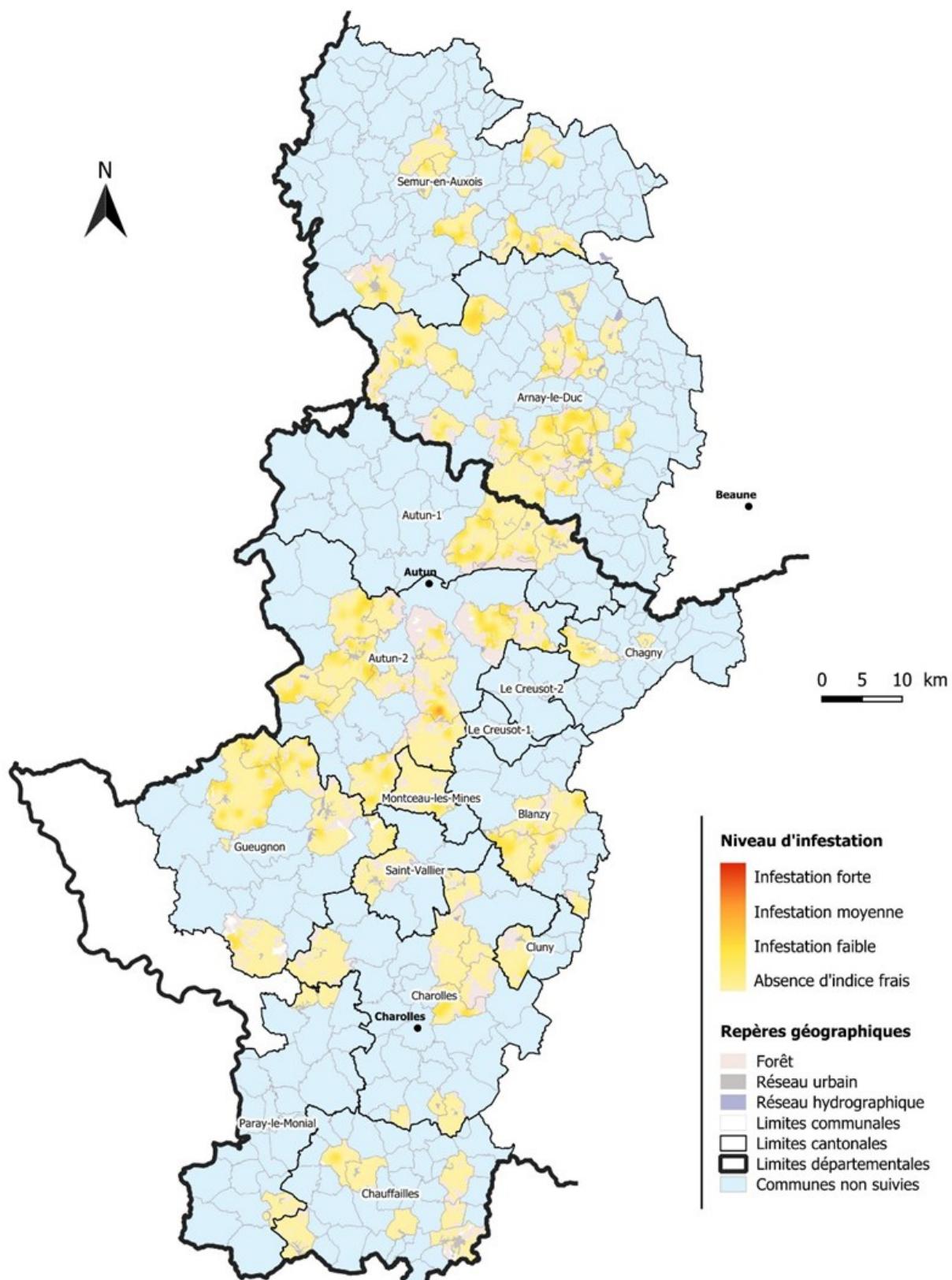
Niveau d'infestation en campagnol terrestre et taupe européenne en Côte-d'Or et Saône-et-Loire

Les 2 cartes ci-dessous présentent les niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes sur les zones herbagères (ou à dominance herbagère) suivies à l'automne 2025 en Côte-d'Or et Saône-et-Loire.

Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres Automne 2025



Evaluation des niveaux d'infestation en taupes européennes Automne 2025



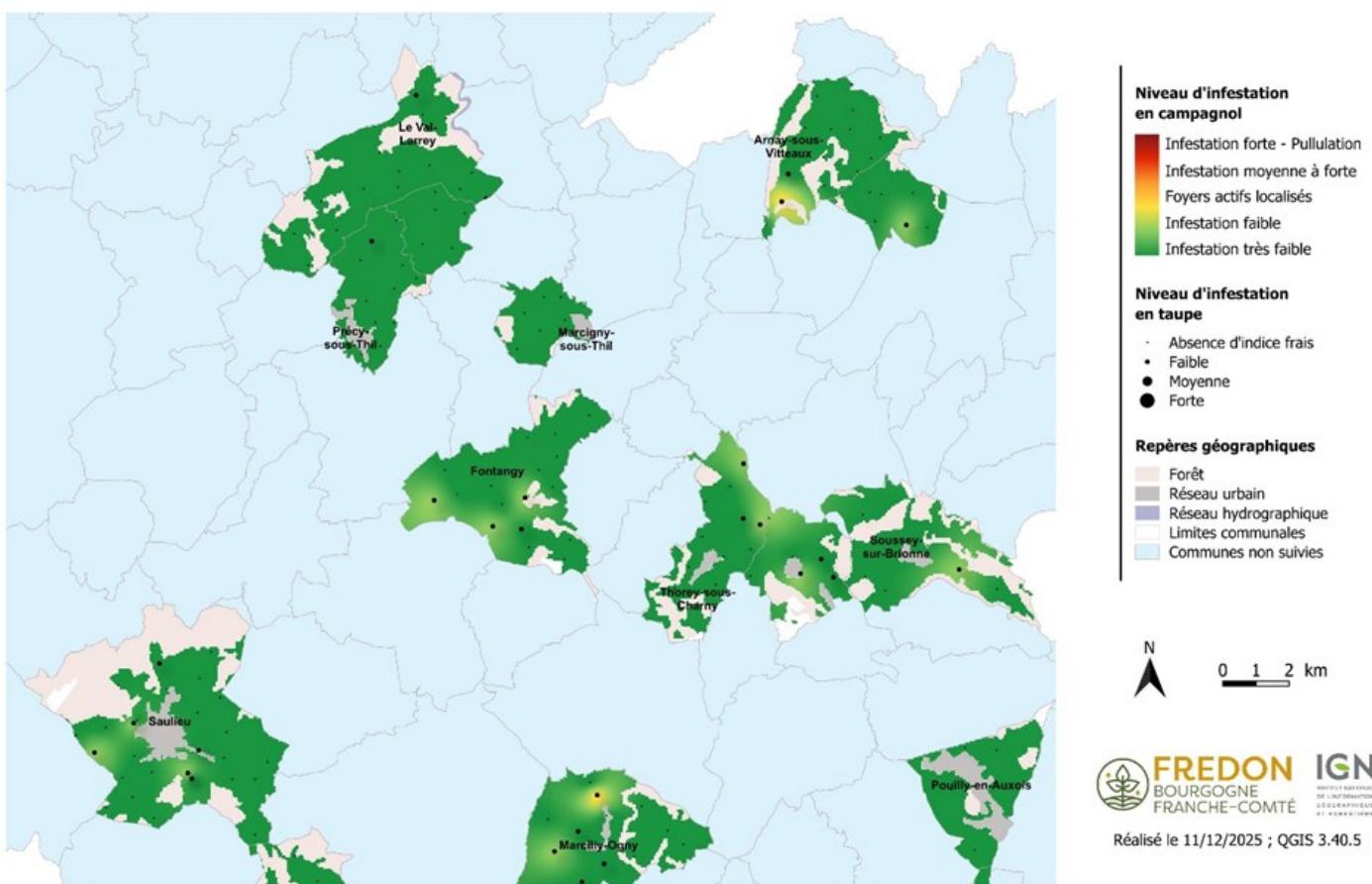
Zoom par secteur prospecté

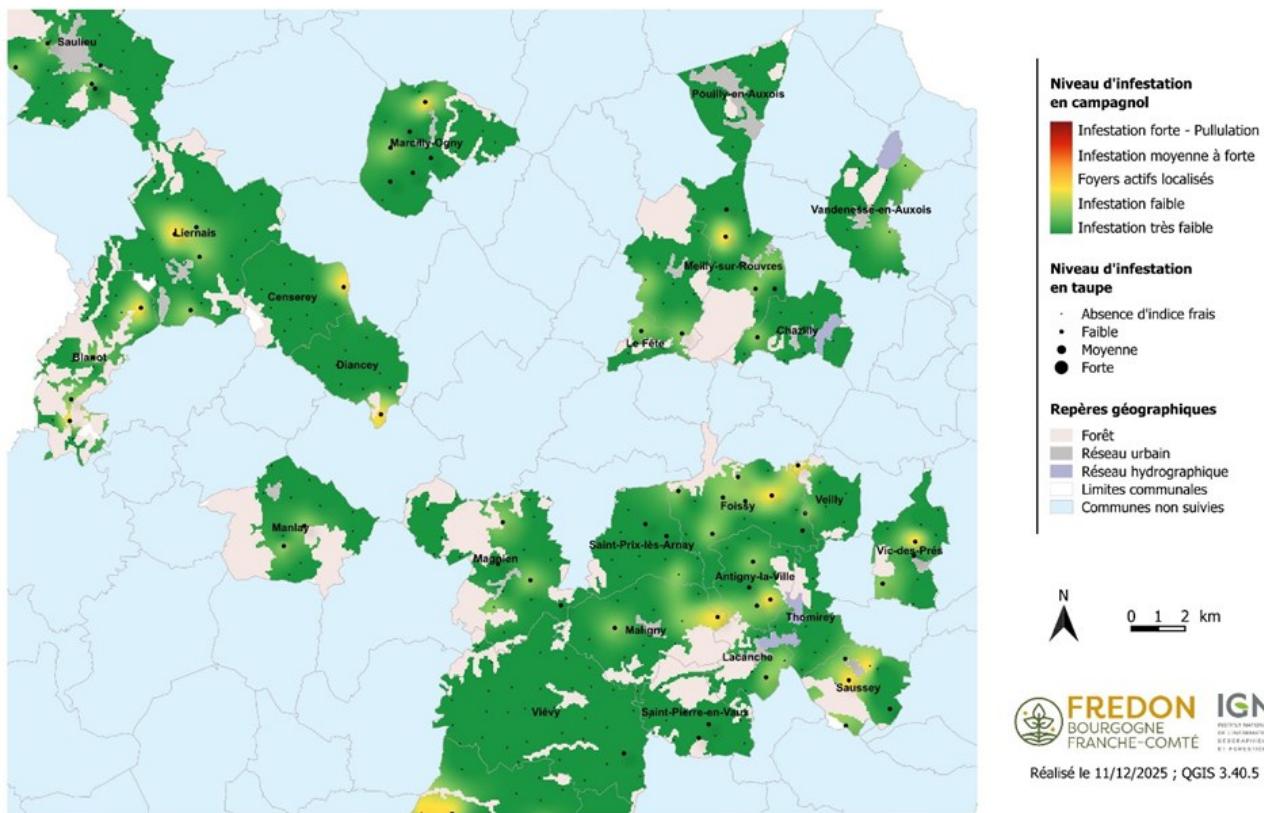
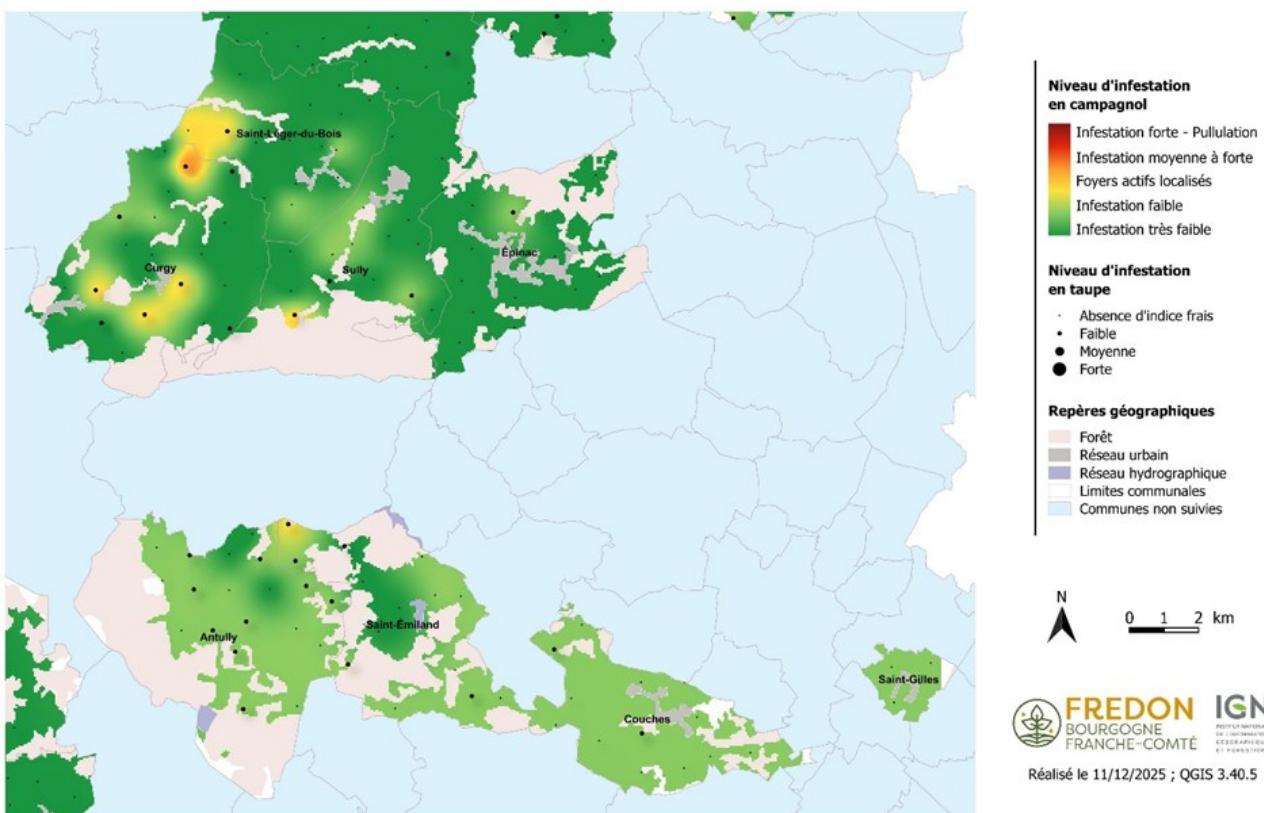
Un zoom par secteur prospecté est proposé dans les pages suivantes, avec des cartes de niveau d'infestation plus précis. Le niveau d'infestation en taupe européenne y est également indiqué car elle joue un rôle dans le cycle du campagnol et permet d'adapter la lutte raisonnée. En effet, les réseaux de galeries de taupes favorisent la venue des campagnols, masque leur apparition et accélère la croissance des populations de campagnols en leur donnant accès aux ressources alimentaires disponibles. La taupe est donc présente en phase de croissance du campagnol terrestre et il est alors très important de limiter le travail des taupes dans les prairies pour atténuer cette phase de croissance. Les indices de taupes sont également plus présents et plus observés en phase de déclin du campagnol terrestre puisqu'elle réinvestit ses galeries.

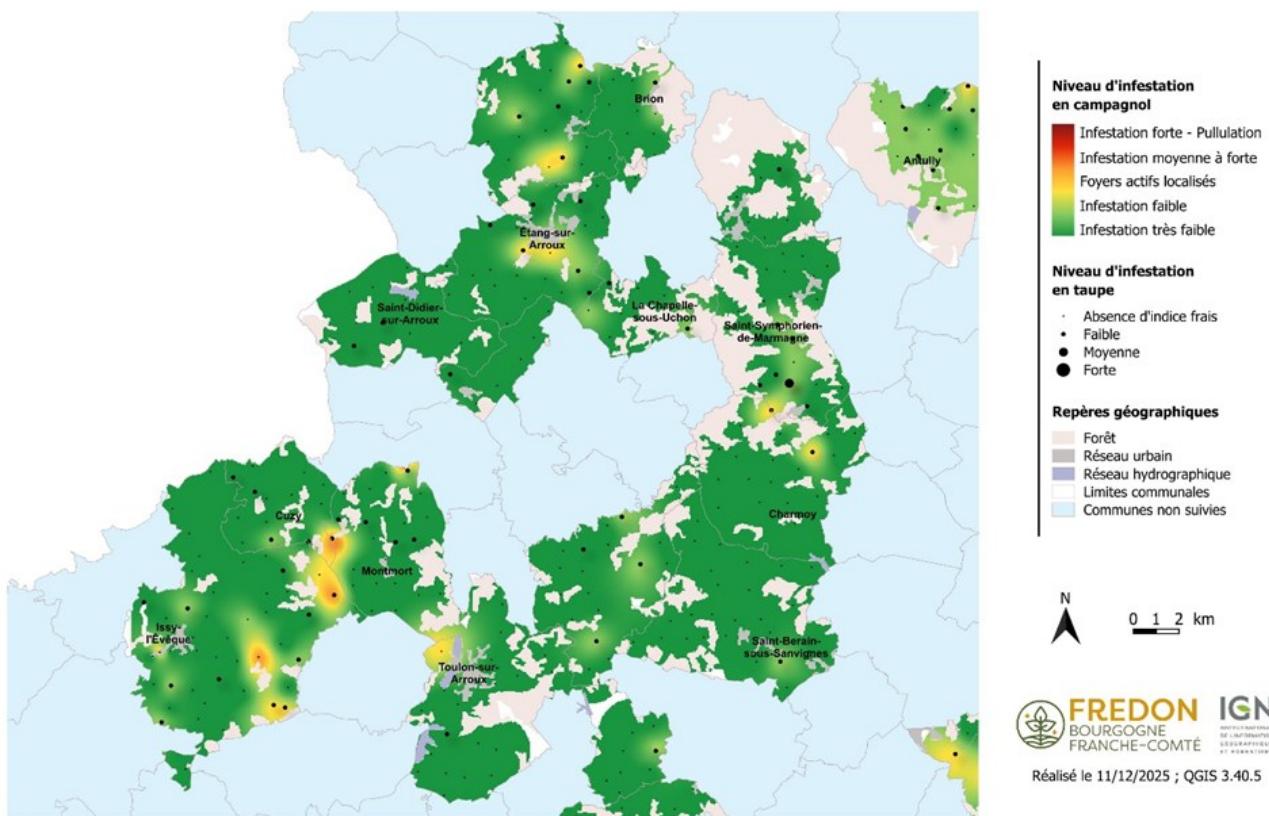
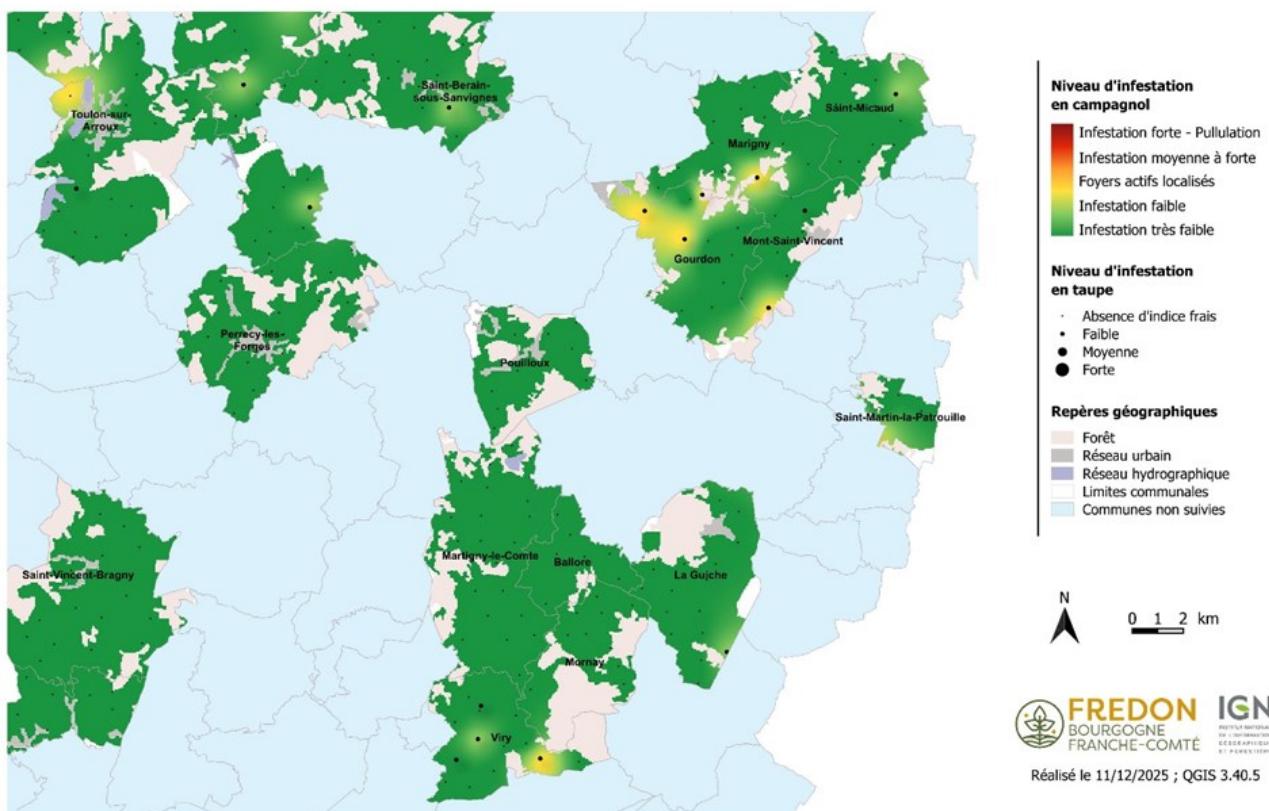
Pour rappel, la coloration jaune / orange sur les cartes ci-dessous indiquent de potentiels foyers de démarrage. Les communes concernées par cette coloration sont à surveiller et la lutte raisonnée doit être maintenue sur les parcelles déjà suivies.

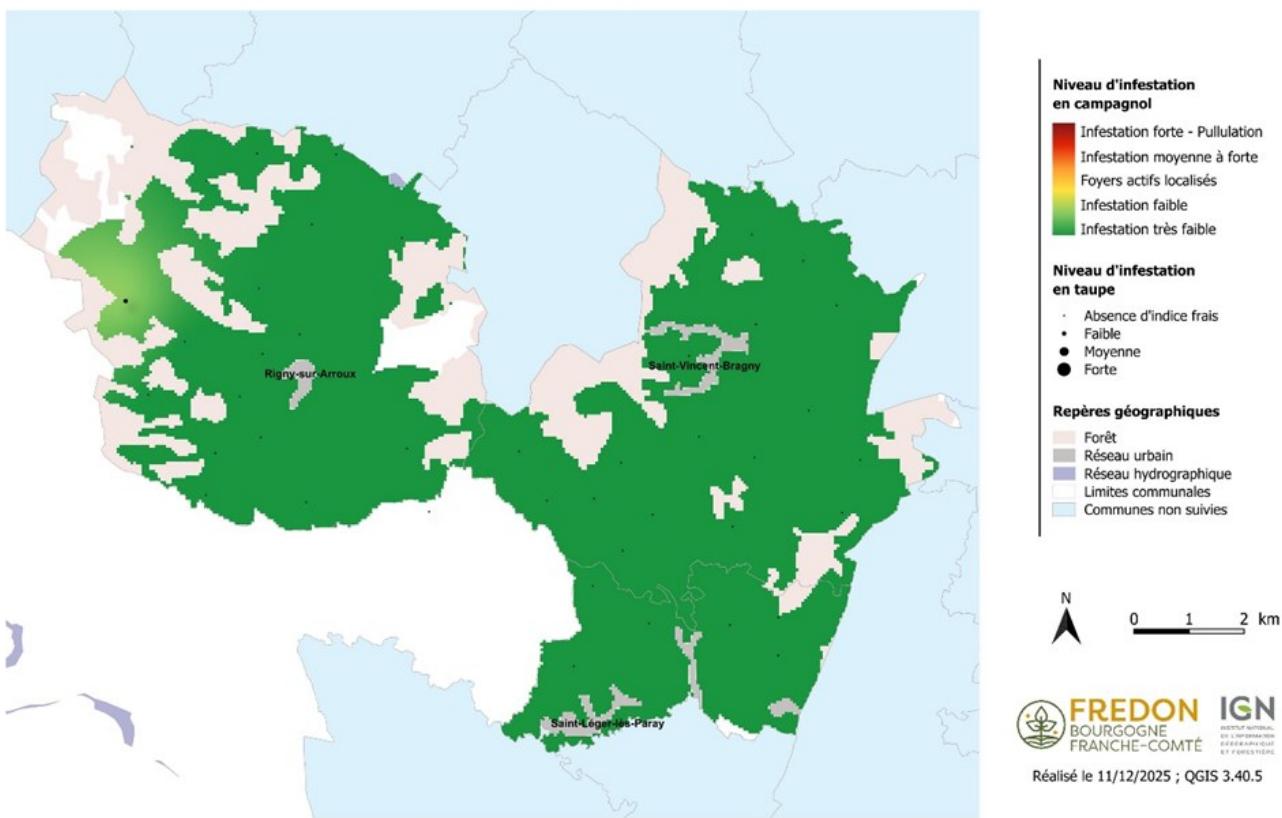
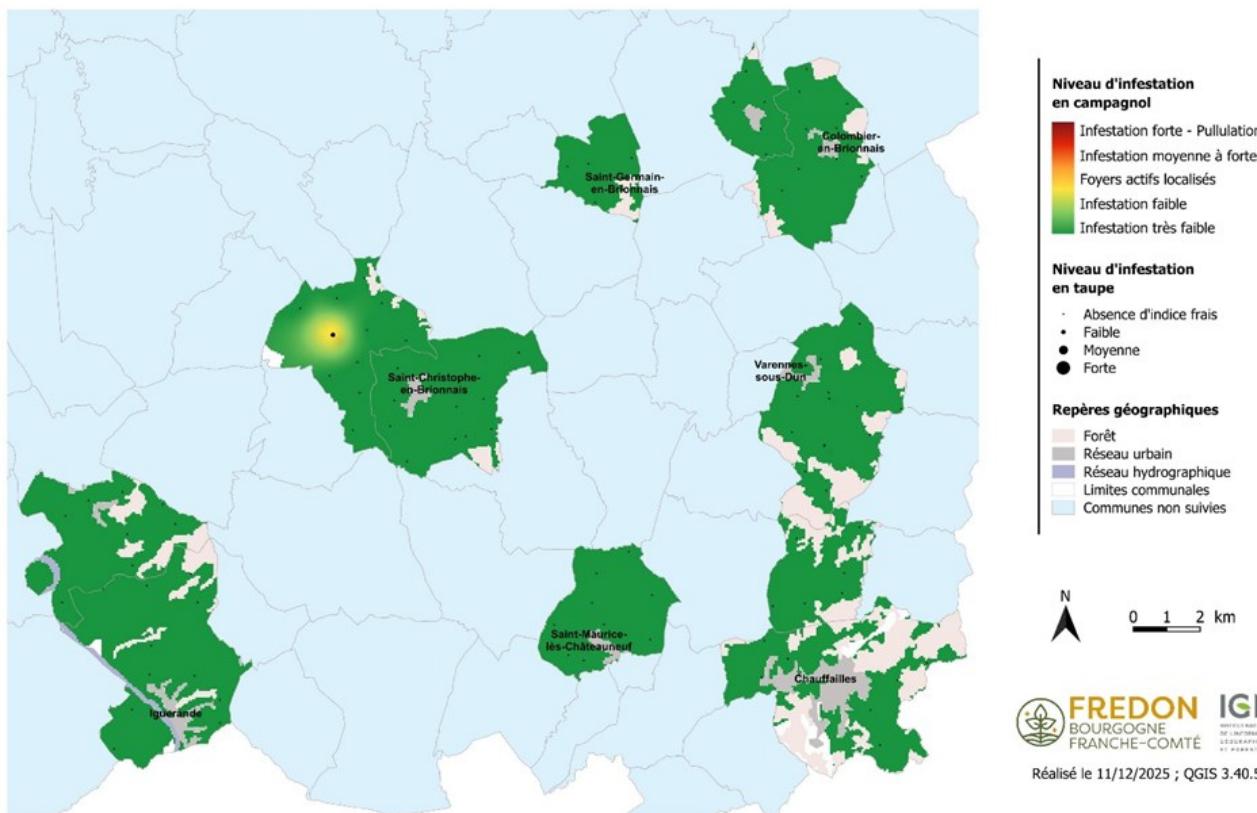
Canton de Semur-en-Auxois

Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Automne 2025



Canton d'Arnay-le-Duc**Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Automne 2025****Cantons d'Autun-1, Chagny et d'Autun-2 (est)****Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Automne 2025**

Cantons d'Autun-2, Gueugnon et Montceau-les-Mines**Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Automne 2025****Cantons de Saint-Vallier, Blanzy, Charolles et Cluny****Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Automne 2025**

Communes de Rigny-sur-Arroux, Saint-Vincent-Bragny et Saint-Léger-lès-Paray**Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Automne 2025****Cantons de Paray-le-Monial (sud), Chauffailles et Charolles (sud)****Evaluation des niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes européennes - Automne 2025**

Suite aux observations de cet automne, l'activité des campagnols terrestres est très faible sur la plupart des communes prospectées.

Sur les communes présentant quelques foyers actifs localisés et infestations moyennes en campagnols terrestres (en coloration jaune-orange sur les cartes ci-dessus), il est important :

- de surveiller vos parcelles régulièrement, notamment celles qui sont prioritaires pour vos exploitations, pour pouvoir mettre en place rapidement une lutte raisonnée (méthodes de lutte directes couplées à des méthodes de lutte alternatives) si la situation venait à se dégrader
- de ne pas baisser la garde sur les parcelles où la lutte est continue depuis le début du cycle.

Si vous souhaitez faire remonter tout signalement de bioagresseurs des prairies (hanneton, campagnol, taupe...), ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter FREDON Bourgogne Franche-Comté :

contact@fredonbfc.fr - 03 81 47 79 20

Animatrice filière Prairie : Julie MONTAZ – 06 07 19 47 48 – jmontaz@fredonbfc.fr

Suppléance : Geoffroy COUVAL – 06 07 19 47 15 – gcouval@fredonbfc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de FREDON Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Julie MONTAZ à partir des observations ponctuelles réalisées dans les prairies de Bourgogne Franche-Comté.

Message de la DRAAF-SRAL Bourgogne Franche-Comté

Lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de phosphure de zinc et de phosphure d'aluminium, il est important, pour les opérateurs, d'utiliser les EPI recommandés.

Les étiquettes des produits recommandent les EPI suivants.

Pour le Ratron GW

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un dispositif spécifique permettant le positionnement des granulés (canne de distribution, charrue enfouisseuse) ou lors de la manipulation directe du produit et pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel d'application :

- ① Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)
- ② EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- ③ EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité

Pour l'Arvalin Phos

Dans le cadre d'un traitement par fumigation et pendant l'application du produit en plein champ ou lors de la manipulation des sachets :

- ① Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)
- ② Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 avec capuche
- ④ Protection faciale assurée par le masque complet recouvrant tout le visage (norme NF S 76011) équipé d'un filtre A2B2P3
- ⑤ DéTECTEUR de gaz portable PH3 (phosphine)

①	②	③	④	⑤
Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)	EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 Combinaison de protection de catégorie III type 5/6 avec capuche	EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité	Protection faciale assurée par le masque complet recouvrant tout le visage (norme NF S 76011) équipé d'un filtre A2B2P3	DétECTEUR de gaz portable PH3 (phosphine)